Bureau de la protection des données

Réclamation auprès du comité de la protection des données concernant une violation prétendue des droits à la protection des données

Le présent formulaire vous permet de nous fournir les informations requises pour déposer une réclamation auprès du comité de la protection des données concernant une violation prétendue de droits à la protection des données conformément au règlement relatif à la protection des données de l'OEB. Vous pouvez consulter l'annexe 1, qui contient des notes explicatives sur les questions consignées dans le présent formulaire.

Nous vous invitons à remplir le présent formulaire et à nous l'envoyer à l'adresse de messagerie électronique suivante : dpbcomplaints@epo.org.

Questions	**Informations devant être fournies par la personne concernée**
1. Votre nom et vos coordonnées (y compris votre adresse de messagerie électronique). En tant que personne déposant la demande, vous serez désigné aux fins de la procédure comme "le demandeur".	Prénom Nom Adresse de messagerie électronique
2. Avez-vous un représentant légal ? Si OUI : Merci de fournir les coordonnées de votre représentant légal et joindre la procuration correspondante. Ce document est obligatoire si vous souhaitez que votre représentant légal puisse vous représenter dans le cadre de la procédure de réclamation.	
3. Veuillez indiquer ce que vous souhaitez obtenir du comité de la protection des données (un document distinct peut être joint). Par ex. : vous demandez à l'Office de restaurer votre droit prétendument violé, de cesser de traiter vos données, etc.	

Questions	Informations devant être fournies par la personne concernée
4. Veuillez indiquer les fondements de votre réclamation auprès du comité de la protection des données (un document distinct peut être joint). Par ex. : Une violation prétendue des droits à la protection des données, la prétendue non-conformité de la décision de réexamen du responsable délégué du traitement au règlement relatif à la protection des données, etc.	
5. Avez-vous déposé une demande de réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'art. 49 RRPD sur le même sujet ? Si OUI : Merci d'indiquer la date de dépôt de votre demande de réexamen, la date de réception de la décision de réexamen. Veuillez également joindre la demande de réexamen et la décision de réexamen.	
a. Si vous n'avez pas déposé de demande de réexamen en vertu de l'art. 49 RRPD, merci d'indiquer pourquoi.	
b. Si la décision de réexamen par le responsable délégué du traitement vous concernant n'a pas été rendue, le délai de trois mois à compter de la date de dépôt de la demande de réexamen en vertu de l'art. 49 RRPD a-t-il expiré ?	
6. Avez-vous déjà déposé par d'autres canaux une demande ou une réclamation au sujet de cette question relative à la protection des données et/ou sur la base de faits identiques ou similaires à ceux de la présente demande ? Si oui, par quels canaux ?	
7. Date et signature	Date Lieu Nom Signature
8. Documents joints Veuillez joindre les documents suivants (le cas échéant) ainsi que tout autre document supplémentaire nécessaire. 1. Demande de réexamen 2. Décision de réexamen 3. Procuration	

Annexe 1 Notes explicatives

Notes explicatives	
Question 1 : **Votre nom et vos coordonnées**	Merci d'indiquer votre nom et de nous communiquer comment vous préférez être contacté(e) (par ex. adresse de messagerie électronique). Ceci nous permettra de donner suite à votre demande et de vous demander des informations supplémentaires.
Question 2 : **Avez-vous un représentant légal ?**	Vous avez le droit d'être représenté(e) par le représentant légal de votre choix pendant la procédure de réexamen. Pour exercer ce droit, vous devez joindre la procuration comprenant l'autorisation de votre représentant légal à demander au comité de la protection des données d'engager la procédure de réexamen en votre nom.
Question 3 : **Veuillez indiquer ce que vous souhaitez obtenir (un document distinct peut être joint).**	Merci d'indiquer quelles sont vos demandes (par ex., vous demandez à l'Office de restaurer votre droit prétendument violé, de cesser de traiter vos données, etc.)
Question 4 : **Veuillez indiquer les fondements de votre réclamation auprès du comité de la protection des données (un document distinct peut être joint).**	Merci d'indiquer précisément ce que vous souhaitez contester dans la décision de réexamen (par ex. brève mention au droit spécifique violé ainsi qu'à la manière dont il l'a été). Merci de noter que dans le cadre de la procédure de réclamation auprès du comité de la protection des données, il est attendu que vous argumentiez vos motifs de désaccord avec la décision de réexamen, le cas échéant, en vous prononçant sur ses motifs, si telle décision a été rendue.
Question 5 : **Avez-vous déposé une demande de réexamen par le responsable délégué du traitement sur le même sujet ?** **a. Si vous n'avez pas déposé de demande de réexamen en vertu de l'art. 49 RRPD, merci d'indiquer pourquoi.** **b. Si la décision de réexamen par le responsable délégué du traitement vous concernant n'a pas été rendue, le délai de trois mois à compter de la date de dépôt de la demande de réexamen en vertu de l'art. 49 RRPD a-t-il expiré ?**	Fournir ces informations permettra au comité de la protection des données de déterminer rapidement et avec précision si la demande est recevable en examinant si les étapes précédentes obligatoires de la procédure de règlement des litiges ont été complétées. En outre, merci de joindre une copie de la décision de réexamen prise par le responsable délégué du traitement.
Question 6 : **Avez-vous déjà déposé par d'autres canaux une demande ou une réclamation au sujet de cette question relative à la protection des données et/ou sur la base de faits identiques ou similaires à ceux de la présente demande ? Si oui, par quels canaux ?**	Veuillez indiquer si vous avez introduit une quelconque autre procédure ou si une procédure est en cours auprès d'autres instances, unités ou autorités au sujet de cette question relative à la protection des données et/ou sur la base des mêmes faits que ceux sur lesquels la présente demande est fondée. Si tel est le cas, veuillez donner des précisions.